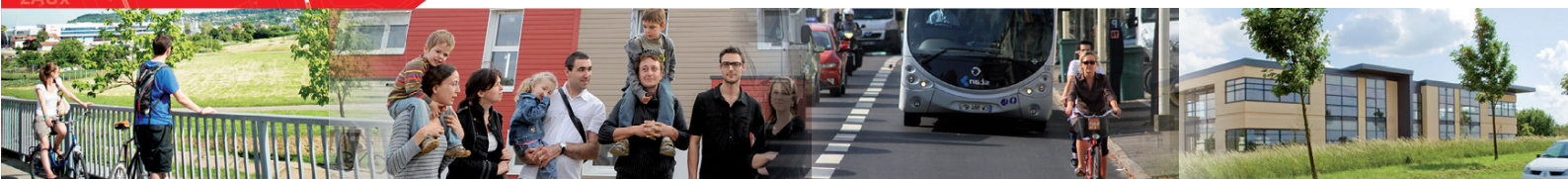




**PLUi**

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL  
DU GRAND NANCY**

Art-sur-Meurthe  
Dommartemont  
Essey-lès-Nancy  
Fléville-devant-Nancy  
Heillecourt  
Houdemont  
Jarville-la-Malgrange  
Laneuveville-devant-Nancy  
Laxou  
Ludres  
Malzéville  
Maxéville  
Nancy  
Pulnoy  
Saint-Max  
Saulxures-lès-Nancy  
Seichamps  
Tomblaine  
Vandœuvre-lès-Nancy  
Villers-lès-Nancy



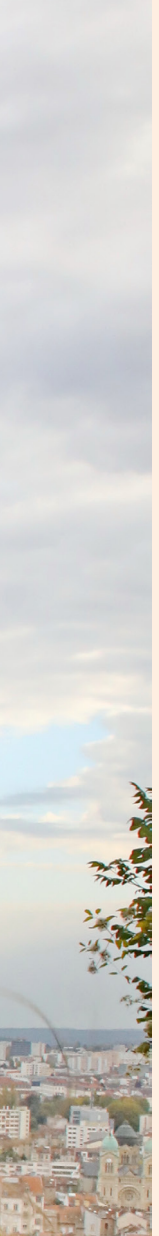
DOCUMENT DE CONCERTATION

# BILAN DU 1<sup>ER</sup> TEMPS FORT

Automne-hiver

**2017 > 2018**



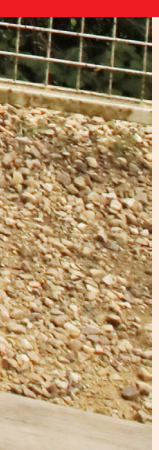


La Métropole du Grand Nancy a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat et Déplacements (PLUi-HD). Ce document unique définit une vision partagée du futur de notre territoire, pour les 10 à 20 ans à venir.

Pour permettre aux différents acteurs et habitants de s'informer sur la démarche et de partager leurs avis, une concertation préalable a été mise en place. Ce premier temps fort vient de s'achever. L'objectif était d'enrichir les réflexions de la Métropole pour la rédaction du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable projet politique du PLUi-HD.

Plusieurs rendez-vous de concertation ont été proposés, notamment des ateliers de coproduction et des réunions publiques en communes.

**Ce document rend compte des propositions et des échanges qui ont émergé lors de cette première étape.**



# LES ATELIERS DE COPRODUCTION

Acteurs publics et privés

Septembre / Octobre 2017



Les trois ateliers de coproduction ont réuni des élus métropolitains et communaux, des élus des intercommunalités voisines, des acteurs publics, des partenaires de la société civile, des associations, etc.



– S’informer, discuter, échanger

Les échanges et les réflexions menées ont permis d’identifier des préconisations utiles pour la rédaction du Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

- 1. structurer la Métropole en s’appuyant sur l’armature verte et bleue**, pour un développement prenant en compte les espaces naturels, agricoles, forestiers et la nature en ville ;
- 2. renforcer la convivialité de la Métropole**, en aménageant des espaces intégrant davantage le bien-être et mettant en valeur l’identité métropolitaine ;
- 3. favoriser le renouvellement urbain** plutôt que l’extension urbaine ;
- 4. prévoir un urbanisme temporaire et de transition** pour une Métropole en mutation ;
- 5. développer l’agriculture urbaine** pour répondre aux attentes de circuits courts alimentaires et de nouvelles pratiques, **et préserver l’agriculture traditionnelle et familiale** ;
- 6. accompagner le report modal et la multimodalité** avec un schéma de cohérence des mobilités pour optimiser les déplacements.

# LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Habitants des communes

Septembre 2017 - Février 2018

Les chiffres de la participation

1 000 PARTICIPANTS

20 RÉUNIONS  
PUBLIQUES

400 CARTES PRODUITES  
PAR LES HABITANTS



– Carte co-produite avec les habitants

Au cours de ces réunions publiques, organisées dans chacun des 20 communes de la Métropole, ont été présentés :

- un film pédagogique sur le PLUi –HD (Habitat et Déplacements)
- les constats issus du diagnostic sur l’environnement, l’habitat, l’économie, les mobilités...
- les deux défis à relever : l’attractivité et la transition vers un nouveau mode de développement
- les enjeux en termes d’environnement, de mobilités, d’économie...



Deux temps de coproduction ont ensuite été proposés aux participants sur les thématiques suivantes :

- > **l’armature verte et bleue** à préserver et à valoriser sur le territoire de la Métropole,
- > **l’armature urbaine et le concept de la ville des proximités.**



– Des habitants acteurs de leur territoire

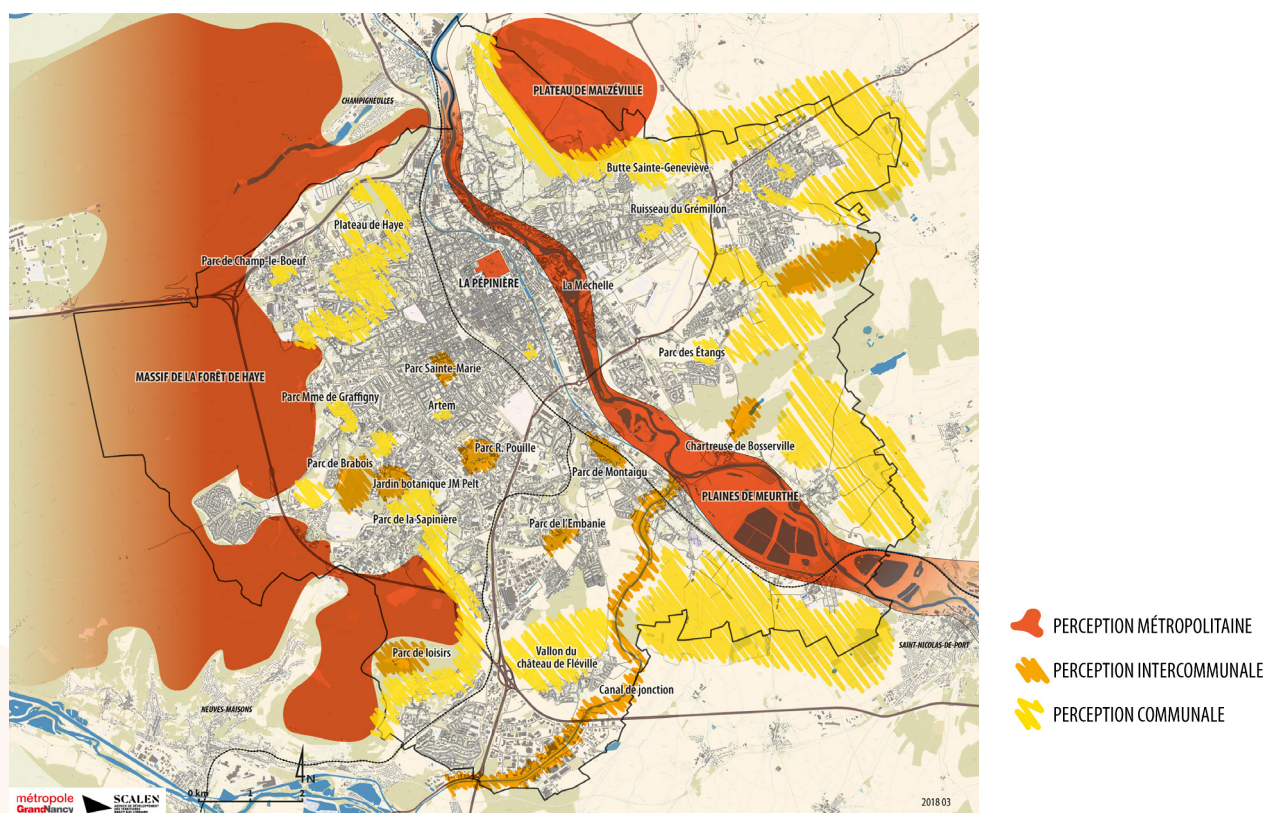
# LES RÉUNIONS PUBLIQUES

## L'armature verte et bleue

Pour les habitants, l'armature verte et bleue (les espaces naturels, agricoles, forestiers et de nature en ville) représente un enjeu fort. Elle participe à un cadre de vie agréable et représente un support d'activités diversifiées (loisirs, sport, jardinage...) : c'est la Métropole Nature. Les habitants ont ainsi identifié sur leur territoire de nombreux parcs, jardins, coteaux et espaces agricoles, à préserver et à valoriser.

Une carte exprimant le ressenti des habitants sur l'armature verte et bleue, hiérarchisée selon l'intérêt et l'identité patrimoniale des espaces identifiés, a pu ainsi être établie. Elle prend en compte :

- **4 espaces fortement identitaires, prisés de tous les Métropolitains** : la Forêt de Haye, le Parc de la Pépinière, la Vallée de la Meurthe et le Plateau de Malzéville, qui rayonnent à l'échelle de la Métropole et au-delà,
- **des espaces prisés par les habitants de plusieurs communes** : le Parc Sainte-Marie, le Jardin Botanique Jean-Marie Pelt, la Chartreuse de Bosserville, le canal de Jonction reliant le canal de la Marne au Rhin et le canal des Vosges...,
- **des lieux d'intérêt plus communal** : les coteaux, les espaces agricoles...



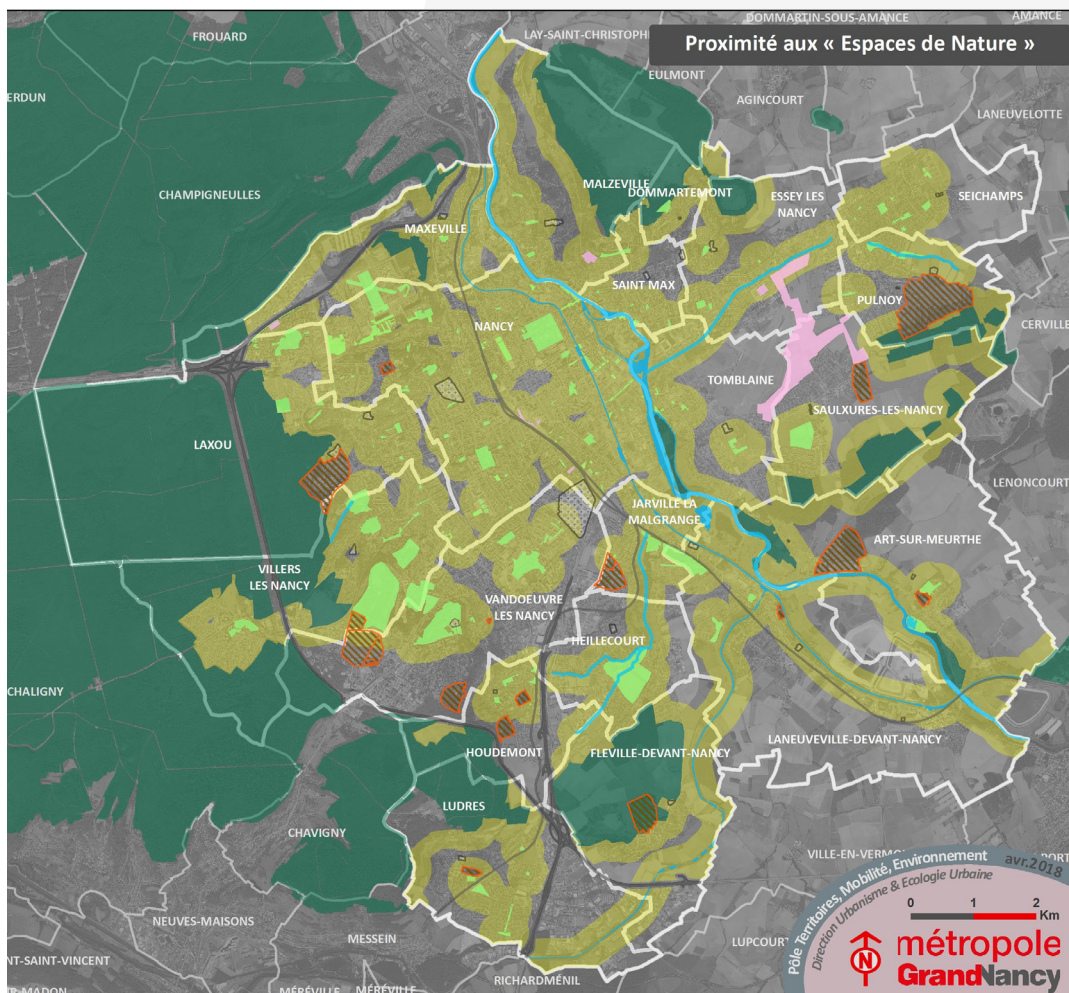
Au titre des usages, les participants ont exprimé le souhait de développer des **axes de mobilités douces (vélo et marche)**, en lien avec cette armature verte et bleue. Un mode de déplacement vers lequel les habitants se tournent de plus en plus.

Cette vision citoyenne de la nature en ville sera complétée par des éléments scientifiques issus de **l'étude Trame Verte et Bleue**, menée dans le cadre du PLUi - HD par la Métropole, en lien avec les partenaires institutionnels et les associations environnementales.

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'ARMATURE VERTE ET BLEUE

> **123 ha**  
de zones à urbaniser ont été reclassées  
en zones agricoles ou naturelles ces dix  
dernières années.

> **63%**  
du développement urbain s'est  
effectué à l'intérieur du tissu urbain  
ces dix dernières années.



– 85% des logements  
de la Métropole se  
trouvent à moins de  
300 mètres d'un parc,  
d'un espace forestier  
ou d'un espace aqua-  
tique naturel.

### Légende

- CANAUX ET "VOIES BLEUES"
- PARCS, JARDINS & SQUARES OUVERTS
- AMENAGEMENT A VENIR
- ESPACES DE NATURE & DE LOISIRS (forêt publique, sites inscrits et périmètres protégés)
- ZONES DE PROXIMITE (300 mètres/ équivalent 5 minutes)
- COUPURE URBAINE (infrastructures)
- ESPACES CLOS (Parcs des châteaux, Golf, Hippodrome...)

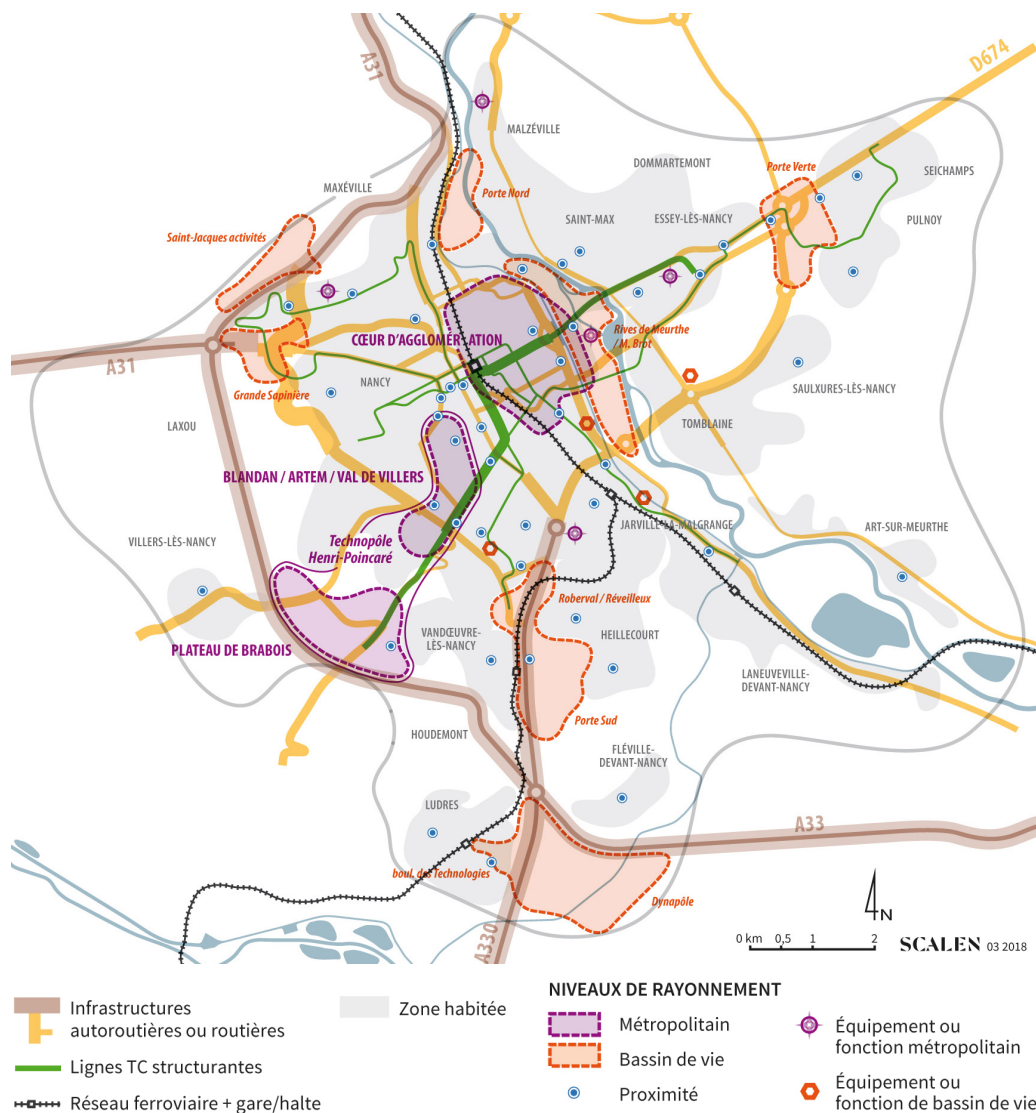
## Objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

— **160 ha** supplémentaires de zones urbanisées  
reclassées en zones agricoles ou naturelles

— **2/3** du développement urbain en renouvellement  
urbain pour les 15 à 20 années à venir

# LES RÉUNIONS PUBLIQUES

## L'armature urbaine et la ville des proximités

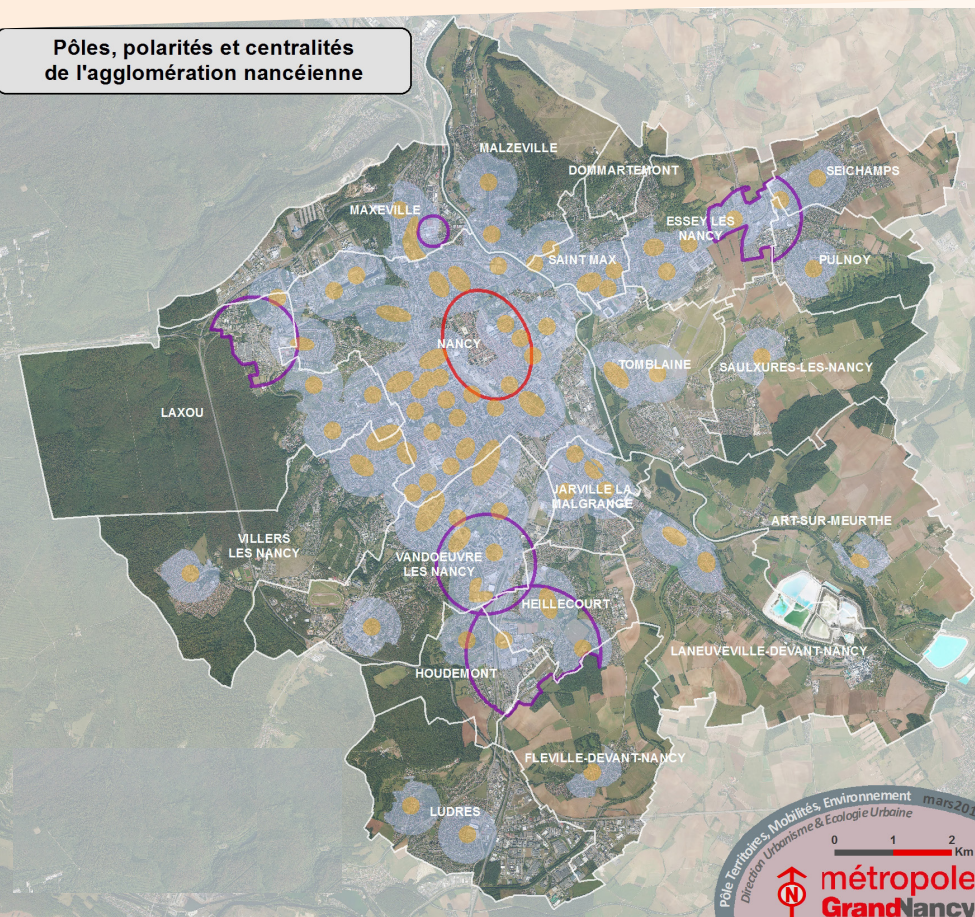


L'analyse des cartes produites lors des réunions publiques confirme globalement les éléments de diagnostic établis par la Métropole du Grand Nancy et l'agence SCALEN sur les zones d'emplois et d'équipements commerciaux.

- > **60% des emplois se concentrent en zones d'activités dédiées** et 40% sont dispersés dans le tissu urbain, une part non négligeable.
- > **L'offre commerciale est plurielle** et permet une complémentarité entre les grands espaces commerciaux (Cœur d'agglomération et espaces périphériques) et les commerces de proximité.
- > **L'offre de loisirs est très dispersée** à l'échelle du Grand Nancy, générant deux approches :
  - l'une est liée aux grands équipements de loisirs (Opéra, Stade Marcel Picot, Zénith...) et entraîne des déplacements de « destination »,
  - l'autre est liée aux loisirs développés par les communes et le tissu associatif local, qui contribuent à établir des liens de proximité entre le lieu de domicile et/ou de travail.



## Pôles, polarités et centralités de l'agglomération nancéienne



Les échanges et les réflexions menées ont permis d'aboutir à un certain nombre de constats:

1. une absence forte de corrélation entre le lieu de travail et le lieu de domicile
2. une corrélation territoriale entre le lieu de domicile et les commerces et loisirs
3. la préservation et le renforcement des commerces et services de proximité, identifiés comme des enjeux importants pour les habitants du Grand Nancy

Ces différents usages de la ville (emplois, commerces, loisirs,...) génèrent ainsi des **déplacements sur l'ensemble du territoire : 90 % d'entre eux sont réalisés par les habitants du Grand Nancy à l'intérieur de la Métropole\***.

Plus les distances sont courtes, plus les déplacements peuvent s'effectuer à pied ou à vélo: ce sont les **mobilités actives**, un enjeu conjoint à la préservation de la ville des proximités.



\*Source : Enquête Ménages Déplacements, réalisée par l'agence SCALEN en 2014

# LES RÉUNIONS PUBLIQUES

## Les temps d'échanges

Un temps d'échange était prévu à l'issue de chaque réunion publique. Les questions les plus récurrentes ont concerné les mobilités et les transports, notamment les déplacements cyclables et piétons, ainsi que les usages liés aux transports en commun.



**« La majorité des pistes cyclables sont discontinues sur le territoire de la Métropole, ce qui engendre de l'insécurité pour les cyclistes. »**

> Un plan vélo est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un document plus opérationnel que le PLUi -HD, qui donne quant à lui les grands axes d'intervention. La Métropole du Grand Nancy dispose d'un budget de travaux annuel d'1 million d'euros pour l'amélioration du réseau cyclable, qui s'effectue donc progressivement et en concertation avec les associations.

**« Aujourd'hui la majorité des lignes de bus transitent vers le centre-ville de Nancy. Il est donc plus aisé de se rendre dans une commune périphérique en voiture, les temps de transport en commun pouvant être très longs. »**

> La prise en compte des polarités urbaines situées en périphérie de la ville centre est un enjeu constant du réseau Stan. Ainsi, la ligne 10 reliant Laxou-Sapinière, Laxou-Provinces, le Bd des Aiguillettes, Vand'Est, Jarville-La Malgrange et Jarville-Californie, très fréquentée, répond très bien aux attentes. Autre ligne périphérique, située entre Meurthe-Canal, la ligne 19 n'est pas assez fréquentée, faute de polarités urbaines secondaires suffisantes. Un équilibre doit être trouvé entre urbanisme et transport. Le PLUi-HD prendra en compte le tracé des quatre lignes structurantes, mais n'a pas vocation à gérer l'organisation du réseau Stan.

Globalement, peu de remarques ont été émises au sujet de la congestion automobile ou le stationnement. Les habitants ont plutôt fait part de leur souhait de voir les alternatives à l'usage de l'automobile individuelle se développer. La sécurisation des piétons et des cyclistes, tout comme le renforcement du réseau de transport en commun, sont les enjeux les plus largement exprimés aujourd'hui.

**« Beaucoup de cyclistes empruntent les trottoirs pour leurs déplacements, étant donné la dangerosité des espaces qui leur sont dédiés, ce qui est contraignant pour les piétons. »**

> Cette remarque concerne, pour partie, le Plan de Déplacements Urbains, intégré au PLUi-HD, mais surtout le Code national de la route. En 2016, un code de la rue a été proposé par la Métropole du Grand Nancy, avec l'objectif de rappeler à chacun les règles de respect mutuel sur l'espace public. Par son comportement, chacun a le pouvoir d'agir !

# S'INFORMER ET PARTICIPER



## Comment s'informer ?

Suivez l'actualité de la démarche sur

>>> <http://plui.grandnancy.eu>



## Comment participer ?

Chacun doit pouvoir s'informer et s'exprimer sur l'avenir du territoire : faites-nous part de vos remarques et suggestions !

>>> **Sur le registre de concertation mis à disposition avec le dossier de concertation :**

- dans votre mairie aux heures habituelles d'ouverture
- à la Métropole du Grand Nancy,  
au 7, rue Pierre Chalnot, de 9h à 12h et de 14h à 16h

>>> **Par courrier :**

Métropole du Grand Nancy  
Pôle territoire - Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine  
22-24, viaduc Kennedy - c.o. n° 80036  
54035 Nancy cedex

>>> **Par Internet**

sur le site <http://plui.grandnancy.eu> où vous pourrez vous exprimer en remplissant le formulaire de contact

>>> **En participant aux réunions publiques qui se dérouleront dès mi-2018.**

Les dates et lieux seront publiés notamment sur les sites Internet du Grand Nancy et du PLUi, ainsi que par annonces légales.

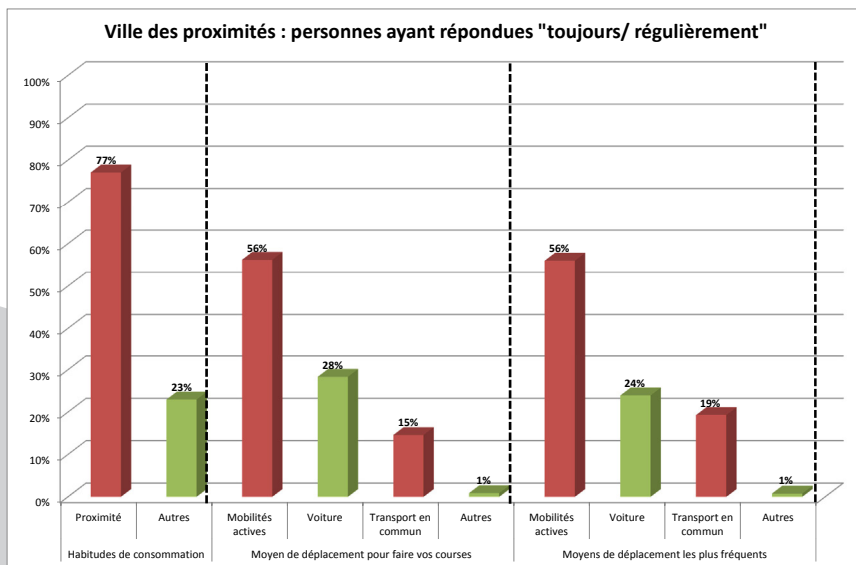
# CENTRE-VILLE DE NANCY / CŒUR D'AGGLOMÉRATION

170 PARTICIPANTS

## RÉUNION PUBLIQUE 24 janvier 2018

Parallèlement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat et Déplacements (PLUi-HD), le Grand Nancy s'est engagé avec l'État et la Ville de Nancy dans une procédure de révision-extension du Site Patrimonial Remarquable (SPR), du cœur d'agglomération.

Au cours d'une réunion publique organisée sur ces deux documents d'urbanisme, **deux questionnaires** sur la ville des proximités et sur le cadre de vie et la convivialité des espaces urbains ont été soumis aux participants.



### La ville des proximités

— **77%** déclarent faire toujours/régulièrement leurs courses dans des commerces de proximité, contre 23% dans les commerces en périphérie ou internet.

— **56%** déclarent faire leurs courses toujours/régulièrement à vélo ou en marchant. Seuls 28% se déplacent toujours/régulièrement en voiture et 15% en transport en commun pour faire leurs achats.

— **56%** effectuent toujours/régulièrement leurs déplacements les plus fréquents par mobilités actives (à pied ou à vélo), alors que 24% se déplacent toujours/régulièrement en voiture et 19% en transport en commun.

### LE QUESTIONNAIRE

#### A PERMIS DE METTRE EN ÉVIDENCE :

1. l'importance des commerces et des services de proximité
2. l'importance des mobilités actives,

confirmant ainsi l'importance de la ville des proximités, avec ses pôles de vie de quartier ou communaux.

## Le cadre de vie et la convivialité des espaces urbains

Le deuxième questionnaire proposé aux participants était divisé en deux parties :

- **le cadre de vie** : les participants étaient invités à identifier en donnant les raisons de leur choix le quartier le plus agréable et celui le moins agréable.
- **la convivialité des espaces urbains** : de même, il leur était demandé de citer en argumentant l'espace public leur semblant le plus et le moins convivial.

Identité (architecture et patrimoine)	40,7%
Lieu d'échange et de rencontre	23,1%
Proximité commerce et service	14,9%
Présence de nature	11,9%
Espace de loisirs	4,1%
Accessibilité	2,6%
Pas de flux automobile	2,6%

– Critères d'un cadre de vie agréable

Présence de commerces et services de proximité	1
Proximité d'espaces de nature	2
Identité du quartier	3
Bonne desserte et accessibilité	4
Qualité des logements	5
Proximité du lieu de travail	6

– Critères d'un espace public convivial

Les réponses au questionnaire ont permis de mettre en évidence les critères pris en compte dans la perception d'un quartier agréable ou d'un espace public convivial :

1. la présence de services de proximité et de commerces, facteur d'animation urbaine
2. la proximité des espaces de nature
3. l'identité et la qualité urbaine et architecturale

Comparativement, la proximité du lieu de travail, la desserte du quartier en transports en commun et l'accessibilité des espaces publics sont des critères moins importants aux yeux des participants.





**SCALEN**

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES  
NANCY SUD LORRAINE

**métropole**  
**GrandNancy**